

CH GARANTIE

Cet article de la marque KEO a été fabriqué conformément aux méthodes de production les plus modernes et est soumis en permanence à un contrôle de qualité exigeant. HORNBAACH Baumarkt (Schweiz) AG, Schellenrain 9, CH-6210 Sursee, (ci-après la Garante) garantit la qualité du mitigeur / de la douchette de la marque KEO acheté(e) au-près de la Garante conformément aux dispositions suivantes.

1. DURÉE DE LA GARANTIE

La garantie est de 5 ans. La garantie débute à la date d'achat. Afin de pouvoir prouver la date d'achat de votre article, veuillez conserver le ticket de caisse original ou la facture originale.

2. ÉTENDUE DE LA GARANTIE

La garantie couvre exclusivement les défauts de fabrication ou de matériaux. La garantie n'est valable que dans le pays où l'article a été acheté. La garantie n'est pas valable pour les défauts qui résultent de ce qui suit:

- dégâts de transport,
- utilisation abusive ou non conforme,
- utilisation violente ou influences extérieures,
- dommages du fait du non-respect des instructions de montage et du mode d'emploi,
- raccordement à une tension secteur inadaptée ou à un type de courant inadéquat,
- installation non conforme,
- utilisation d'accessoires non homologués.

De plus, le dommage qui résulte de l'usage normal de l'article n'est pas couvert par la garantie. La garantie ne porte pas non plus sur le dommage concomitant ou le dommage consécutif ni sur des coûts de montage et démontage en cas de l'application de la garantie.

3. PRESTATIONS DE LA GARANTIE

Pendant la période de garantie, la Garante vérifie l'article défectueux pour déterminer si un cas de garantie s'applique. En cas de garantie, la Garante répare l'article à ses frais ou le remplace. Le choix des prestations de garantie (réparation ou échange) est effectué à la discrétion du garant. Si l'article n'est plus disponible au moment du cas de garantie, la Garante est en droit de remplacer l'article par un produit similaire. L'article échangé ou les parties de celui-ci deviennent la propriété de la Garante. La réparation ne donne aucun droit à un article de remplacement.

Les prestations de garantie (réparation ou échange) ne prolongent pas la durée de la garantie. Les prestations de garantie ne génèrent pas de nouvelle garantie.

4. RECOURS À LA GARANTIE

Pour faire valoir la garantie, nous vous prions de vous adresser au magasin HORNBAACH le plus proche. Vous le trouverez sur www.hornbach.ch. Afin de convenir de l'envoi ou du retrait de l'article défectueux, vous pouvez également contacter la Garante par e-mail à l'adresse suivante: service@hornbach.ch. Le recours à la garantie ne peut intervenir que sur présentation de l'original du ticket de caisse ou de la facture originale de l'e-ticket du compte client.

5. DROITS LÉGAUX

Les droits découlant de cette garantie s'ajoutent aux droits légaux en cas de défauts sous garantie et de responsabilité du fait des produits, que vous pouvez faire valoir gratuitement. Les droits légaux ne sont pas limités par la présente garantie.